



Rapport : CORP-2026-006

Date : 8 avril 2026

Soumis par : Mike Cousineau, Services corporatifs

Objet : Abrogation de politique

### Nature / Objectif

Obtenir l'approbation du conseil pour abroger une politique désuète ou redondante.

### Directive/Politique antécédente

N/A

### Recommandation du service

**QU'IL SOIT RÉSOLUE** que le conseil approuve l'abrogation de la politique ADM08-01 communication avec les médias

**BE IT RESOLVED THAT** Council approves the repeal of Policy ADM08-01 Communications with the Media

### Historique

Cette politique avait été créée en 2008 afin d'identifier les employés ayant l'autorisation de communiquer directement avec les membres de médias ainsi que les rôles de l'équipe de gestion et les agents de communications à cet égard.

### Discussion

La communication a grandement changé depuis l'approbation de cette politique. Les médias traditionnels tels que les journaux, la radio et la télé ont cédés une grande part du marché aux médias électroniques et sociaux.

Du point de vue de la Cité, L'ajout d'un plan stratégique ainsi que des politiques, directives et guides de communications, médias sociaux incluent des rôles et responsabilités (incluant les médias traditionnels) qui rendent cette politique désuète.

### Consultation

N/A

### Recommandation ou commentaires du comité

N/A

### Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

N/A

### Implications légales

N/A

Gestion du risque (risk management)

N/A

Implications stratégiques

N/A

Documents d'appui

- Communication with the media policy.pdf